

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00109 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**

Mercredi 22 Juin 2022

**Secrétaire de séance :**

Mme Noëlle RUBAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaients présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN

**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN

**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT

**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN

**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD

**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN

**PORNICHET :** M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD

**Absents excusés :**

**DONGES :** Mme Alice MARTIENNE

**PORNICHET :** M. Yannick JOUBERT

**Commission :** Commission Finances

**Objet :** Finances - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Rapport annuel 2021

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

**Commission** : Commission Finances

**Objet** : Finances - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Rapport annuel 2021

---

**Béatrice PRIOU, Vice-présidente,**

Expose,

Les règles applicables à nos services publics locaux et en matière de délégation de service public prévoient l'obligation de produire chaque année un rapport d'activités pour :

- les services exploités en régie : Mobilité, Eau, Assainissement, Gestion et valorisation des déchets ;
- les délégataires de service public, à savoir, l'association « Les Escales » pour l'exploitation du VIP et la SPL « Saint-Nazaire Agglomération Tourisme » pour l'exploitation de l'office de tourisme intercommunal et des équipements touristiques d'intérêt communautaire.

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activités établis par les délégataires au titre de l'année 2021 ont été soumis pour examen préalable à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné communication au Conseil communautaire de ces rapports et de l'avis de cette commission.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 03 juin dernier, et a ainsi pu prendre connaissance desdits rapports d'activité et rendre ses avis sur l'exploitation des services publics concernés.

Il m'appartient donc de vous rendre compte de ces travaux, des observations et avis émis par cette commission, ainsi que de vous communiquer lesdits rapports.

- **Musiques actuelles – Le VIP**

Cette délégation de service public a pour objet :

- la diffusion et la programmation de concerts sur le territoire de la CARENE, avec la gestion de la salle labélisée par le Ministère de la Culture, Scène de Musiques Actuelles (SMAC)
- la démocratisation des œuvres dans le domaine des musiques actuelles
- le soutien, l'accompagnement et l'aide à la création en direction des artistes professionnels, amateurs ou en voie de professionnalisation
- l'information et la ressource dans les domaines des musiques actuelles

Comme en 2020, la situation sanitaire liée au COVID19 a fortement impacté les différentes activités du VIP. Les activités du VIP ont donc été fortement impactées, nécessitant de l'agilité et de la résilience. Toutefois, Le VIP a profité de quelques périodes d'accalmie pour lancer des projets ambitieux comme « Club Panorama » sur le toit de la base sous-marine, des captations vidéos pour des artistes nazairiens, caréniens et du département, et l'événement « Le Grand 8 », série de huit concerts dans huit communes de la CARENE.

Toutefois, à chaque fois que la législation et la réglementation l'ont permis, le VIP a développé des activités de résidences et répétitions d'artistes professionnels, de captation vidéo de musiciens, d'actions culturelles et de conseils.

Le VIP a dû s'adapter en permanence, de programmations en déprogrammations, de reports en reports, à cause d'un manque de visibilité lié au contexte sanitaire.

S'agissant de la diffusion, 41 soirées (24 soirées en 2020), 51 représentations (dont 26 payantes et 25 gratuites) ont été proposées en 2021 avec encore peu d'artistes internationaux.

Le VIP a accueilli 7 230 spectateurs (3 741 en 2020), avec une fréquentation payante de 4 238 personnes (2 555 en 2020).

La politique tarifaire (diffusion, répétitions) du VIP est restée incitative pour rendre le lieu accessible au plus grand nombre, sans aucun changement.

Quatre événements ont pu se dérouler (Folk en Scènes, Club Panorama, Le Grand 8, Fête de la Musique).

Concernant le bilan répétition, le taux de remplissage des studios de répétition est resté faible (interdiction de faire jouer les musiciens amateurs). 60 groupes et 186 musiciens ont quand même fréquenté les studios.

60,42% des musiciens répétant au VIP proviennent du territoire de la CARENE et toutes les tranches d'âge sont représentées. Il est constaté que la provenance géographique des musiciens répétant au VIP est sensiblement proportionnelle à la démographie des communes membres de la CARENE.

Quand cela a été possible, la sensibilisation du jeune public et des publics éloignés de la culture et de la musique s'est poursuivie, par le biais de l'action culturelle, avec un public sensibilisé en augmentation de 3 092 personnes (877 en 2020).

Les partenariats établis se sont poursuivis de manière hachée, de même que l'implication du centre de ressources et d'informations dans les réseaux et projets.

#### Éléments financiers :

En 2021, le total des produits s'élève à 1 053 974,94€ HT (954 669,03 € HT en 2020) et le total des charges à 942 376,24 € HT (765 501,92€ HT en 2020), soit un résultat positif de 189 167,11€ HT.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, la Commission a émis l'avis suivant : **avis favorable à l'unanimité des présents.**

#### - **Gestion et valorisation des déchets**

Après avoir exposé l'architecture et le fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire de la CARENE, il a été rappelé le tonnage collecté sur l'année 2021 : 77 239 tonnes (71 359 tonnes en 2020).

Il est à noter que ce chiffre est en hausse de 8 % par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par la hausse des tonnages de déchets verts, liée à la météo, les apports plus importants en déchèteries depuis la période de confinement de 2019 et l'évolution des tonnages de collecte sélective suite à l'extension des consignes de tri.

Le tri des déchets progresse avec une hausse des tonnages de 6,8 % par rapport à 2020 qui représente une augmentation de + 3 kg/an/habitant d'emballages supplémentaires.

Parallèlement le taux des refus de tri représente 20% des tonnages entrants en centre de tri. Les actions de sensibilisation sont à poursuivre pour contenir voire diminuer ce taux.

Les principaux événements pour l'année 2021 sont les suivants :

- Adaptation permanente des équipes opérationnelles et administratives au regard du contexte sanitaire

- Renouvellement de deux marchés structurants d'exploitation, l'un pour le site de Cuneix, l'autre pour les déchèteries
- Poursuite des études préliminaires concernant la réhabilitation des déchèteries de Donges et Pornichet
- Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022/2027
- Lancement de la 2<sup>ème</sup> édition du défi Moins de Déchets
- Mise en place des semaines du compostage avec distribution dans les communes de composteurs individuels
- Développement d'actions autour du compostage de proximité avec des équipements de quartiers
- Expérimentation d'une collecte de biodéchets en points d'apport volontaire mobiles avec la Tricyclerie Saint Nazaire
- Application des nouveaux coûts de la Redevance Spéciale

#### Eléments financiers :

La principale ressource du budget est la perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui représente 86 % des recettes. Pour rappel, compte tenu de la bonne situation financière de ce service public, le taux de la TEOM a été diminué en 2019 passant de 10,8 % à 10%.

L'autre source importante de financement relève des soutiens des Eco-organismes et la vente des matériaux à recycler qui représentent 12 % des recettes.

Les autres aspects de l'activité du service sont repris et détaillés au sein du rapport joint à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, la Commission a émis l'avis suivant : **avis favorable à l'unanimité des présents.**

- **Mise en œuvre des missions d'office de tourisme intercommunal de la CARENE, l'exploitation des équipements touristiques d'intérêt communautaire, la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de la ville de Saint-Nazaire, incluant la gestion de l'écomusée de Saint-Nazaire.**

Pour la deuxième année consécutive, la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme a été contrainte par une limitation de ses activités en raison des restrictions d'ouverture au public imposées par la situation sanitaire, entraînant une fermeture de janvier à juin des équipements.

Pendant cette période, un pari audacieux a été pris pour mener en six mois le chantier d'envergure du sous-marin Espadon cumulant la restauration d'une pièce de collection de l'Écomusée de Saint-Nazaire - musée de France et la création d'un parcours renouvelé de visite. Les résultats sont à la hauteur des enjeux :

- . La qualité du travail réalisé par les équipes et les sous-traitants dans une atmosphère concentrée où l'engagement et la fierté étaient palpables et, il est utile de le souligner, sans accident ni incident,
- . La mobilisation des publics et des entreprises en faveur du mécénat, entrepris avec la Fondation du patrimoine, pour la restauration, avec plus de 120.000 euros collectés,
- . Le budget du projet dont le financement est assuré à plus de 65 % par des partenaires extérieurs (Plan de relance de l'État, Ministère de la Culture, Région des Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique, sous la maîtrise d'ouvrage de la CARENE déléguée à Saint-Nazaire Agglomération Tourisme,
- . La médiatisation locale et nationale, dont 4 journaux télévisés à forte audience,
- . La fréquentation avec plus de 65.000 visiteurs entre le 10 juillet et le 31 décembre, soit 50 % de plus qu'en 2020 et soit plus de 70 % de la fréquentation de 2019, laquelle fut une année record.

L'ouverture des sites au cours du second semestre a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants avec les chiffres suivants :

- Fréquentation totale des sites et des visites (Escal'Atlantic, sous-marin Espadon, EOL, Ecomusée, visites industrielles) : 195.000 personnes, soit 72 % des objectifs initiaux sur 6 mois d'exploitation
- Fréquentation de la Saison patrimoine : 13 222 participants à nos visites et actions culturelles. Soit une hausse de 57,4 % par rapport à 2020 et une diminution de seulement 4,6 % par rapport à 2019 qui affichait une programmation complète de mars à décembre.

- Fréquentation des Journées Européennes du patrimoine : 3 639 personnes, soit – 13,2 % versus 2019.
- La fréquentation physique de l'Office de Tourisme : augmentation de la fréquentation + 61 % et le nombre de renseignement de 10,7 % comparée à 2020.
- Le chiffre d'affaires des billetteries s'élève à 1,6 million d'euros, soit 62 % des objectifs initiaux.
- Le numérique progresse en continu : + 24% d'utilisateurs du site web, la vente en ligne représente désormais 55% des transactions de billetterie.

La SPL a poursuivi ses investissements dans plusieurs domaines afin de garantir la meilleure qualité de service aux publics et d'assurer la visibilité de la destination par un marketing adapté :

. la restauration du salon du port en faveur du tourisme d'affaires, avec le soutien de la Région Pays de la Loire.

. Une campagne de communication Saint-Nazaire Renversante de révélation de la destination avec pour la première fois une présence à Paris, en gare Montparnasse. Programmée initialement au printemps, elle fut décalée dans les premiers jours de l'été sous forme de triptyque : littoral, ville et nature.

. Une campagne de communication estivale pour promouvoir les sites de visite sous la forme d'un quadriptyque.

. Le remplacement du camion PIOTE de l'Office de Tourisme intercommunal par une Citroën Méhari afin d'assurer une meilleure attractivité et flexibilité en phase avec l'image du territoire.

En vue du renouvellement de la Délégation de Service Public, un nouveau contrat fut signé entre la CARENE, assurant le rôle de groupement d'autorités concédantes avec la Ville de Saint-Nazaire et la SPL Saint-Nazaire Agglomération, pour une durée de six ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette nouvelle Délégation de Service Public fera l'objet d'un nouveau projet d'entreprise en 2022,

#### Eléments financiers :

Les comptes de la société sont sains. L'exercice 2021 fait apparaître un léger déficit 19.574 €, pour un budget annuel de 6.500.000 €, incluant le mandat de la CARENE, lié au programme du sous-marin Espadon.

La fermeture des activités touristiques, sur décisions administratives, a impacté le chiffre d'affaires des activités commerciales qui s'élève à 3.260.387 €.

Les autorités concédantes (CARENE et Ville de Saint-Nazaire) ont versé une contribution globale annuelle de 2 813 999,60 €. La SPL a versé aux autorités concédantes 400.000 € de redevance.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, la Commission a émis l'avis suivant : **avis favorable à l'unanimité des présents.**

#### - Eau potable

La tarification de l'eau potable et de l'assainissement reste inchangée, avec un prix de l'eau identique depuis 2017.

L'approvisionnement et la production en eau potable sur la CARENE en 2021 représentent 17 950 484 m<sup>3</sup> (19 880 939 m<sup>3</sup> en 2020), en lien avec une baisse de la consommation de TOTAL (-58%).

Sur les 373 analyses réalisées par l'Agence Régionale de l'Eau (ARS), les taux de conformité sont de 100% en microbiologie et en physicochimie.

Le rendement du réseau est estimé à 88%, en baisse par rapport à 2020-2019. Toutefois, ce chiffre est à relativiser au regard de la donnée de consommation domestique non consolidée en lien avec le changement du logiciel de facturation en 2021.

Les volumes de vente en gros à d'autres collectivités sont en légère augmentation depuis 2 ans (+2,4 %) à 6 007 618 m<sup>3</sup> en 2021.

Les principaux faits marquants de l'année 2021 :

- Nouvelle organisation DCE validée au CT de septembre 2021
- En mars, mise en production du logiciel de gestion des usagers Wat.Erp avec quelques retards générés en facturation.
- Publication en décembre du nouveau règlement de service d'Eau Potable
- Préparation du marché de travaux pour la modernisation et la sécurisation des installations de production à Campbon avec un lancement de la consultation en février 2022 (travaux en 2023-2024)
- Contrôle du service de distribution/relève par la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – DREETS (avis favorable)

D'un point de vue financier, la situation budgétaire est bonne, avec une durée d'extinction de la dette très faible de 1,98 an (1,27 an en 2020 et 2,15 ans en 2019). Toutefois des travaux d'investissement importants sont à venir.

Les autres aspects de l'activité sont repris et détaillés au sein du rapport joint à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, la Commission a émis l'avis suivant : **avis favorable à l'unanimité des présents.**

#### - Assainissement

Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est de 69 625, avec une progression régulière. Le territoire de la CARENE compte 600 km de réseau gravitaire, 265 postes de refoulement et 9 stations d'épuration.

En 2021, les boues d'épuration produites sur les 9 sites de traitement de la CARENE ont représenté 1880 tonnes de matières sèches, en forte hausse de 9,33 % avec 2020.

Les boues d'épuration sont conformes à 100% à la réglementation, transformées en compost normalisé pour un usage d'amendement agricole.

Le taux de raccordement à l'assainissement collectif est de 94,8% (+0,3% en 1 an).  
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées est de 99 points sur 120.

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées a été faible en 2021 ; proche de 0,5% (impact COVID), avec toutefois une moyenne de 1,12% sur 5 ans.

Concernant l'assainissement non collectif (SPANC), le taux de conformité des dispositifs est de 61,14% en augmentation régulière.

Les principaux événements marquants de l'année 2021 sont notamment les suivants :

- Nouvelle organisation de la DCE validée au CT de septembre 2021,
- Refonte du règlement de service de l'Assainissement collectif, non collectif et des eaux pluviales urbaines,
- Poursuite des programmes d'extensions du réseau d'eaux usées : Chatelier et Bilac (AND), le Perron (BES) et de renouvellement de réseaux (par fouille ouverte ou voie interne),
- Etude sur la Réutilisation de Eaux Usées Traitées avec le CEREMEA,
- Lancement de l'étude de renouvellement de la STEP centre-ville de Donges,
- Lancement de l'étude de mise en œuvre STEP MACA, à Donges, en vue de l'extension du réseau d'eaux usées en 2022,
- Démarrage d'une démarche globale de contrôle de conformité (bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales) sur des logements anciens et par bassin de collecte sensible,
- Poursuite avec la commune de Saint-Nazaire du plan d'actons sur la qualité des eaux de baignade (plusieurs déconnexions importantes)

D'un point de vue financier, la situation budgétaire est bonne, avec une durée d'extinction de la dette de 3,94 ans en 2021 (3,36 ans en 2020 et 4,35 ans en 2019).

Après avoir pris connaissance de ce rapport, la Commission a émis l'avis suivant : **avis favorable à l'unanimité des présents.**

## - Mobilité

La CARENE est autorité organisatrice de la mobilité, dont elle assure la gestion en direct en s'appuyant sur trois contrats de prestation de service avec l'opérateur interne STRAN, société publique locale dont la CARENE est l'actionnaire majoritaire, pour les activités de transport public, de services vélos et de stationnement.

La gestion directe des recettes et leur risque, par la collectivité, avec un mandat de régie avec la STRAN pour la gestion commerciale

Les éléments marquants pour l'année 2021 sont les suivants.

### Pour le vélo :

L'accompagnement technique et financier des communes sur les aménagements cyclables sur les voies communales, avec 5 conventions de fonds de concours modes doux représentant 825.000 € en 2021.

Au titre de sa compétence « itinéraires vélos hors voirie » la CARENE a aménagé une piste cyclable entre la Gare de Montoir-de-Bretagne et le parc d'activité de Cadréan, pour faciliter le traitement du dernier kilomètre.

Le jalonnement des itinéraires structurants s'est poursuivi, avec les itinéraires n°15 (Saint-Nazaire Saint-André-des-Eaux par L'Immaculée) et n°70 (Saint-André-des-Eaux La Baule) en partenariat avec Cap Atlantique.

Le développement du service public communautaire de location de vélos, vélYcéo, avec 500 vélos supplémentaires mis à disposition des usagers, portant la flotte à 2550 vélos à assistance électrique à fin 2021, avec un pic fin août de 2415 vélos loués simultanément, et une confirmation d'un usage très majoritaire tout au long de l'année (la baisse de location l'hiver étant limitée à environ 15%).

L'année 2021 a également été marquée par le lancement du vélo en libre-service, avec 4 stations et 50 vélos ; ils répondent à un enjeu touristique mais également d'intermodalité avec le train.

En matière de promotion du vélo, l'opération cyclistes brillez a permis de sensibiliser les cyclistes à « voir et être vus » correctement, notamment à l'automne avec la réduction de la durée des journées.

### Pour la randonnée :

Des travaux structurants ont été menés sur le sentier littoral (GR34), avec notamment la création d'une rampe PMR passage des Coralies (Pornichet) et la reprise du platelage du secteur Bonne Source (Pornichet), 1<sup>ère</sup> phase d'une opération qui s'échelonne jusqu'en 2025.

L'année 2021 a été la première année pleine d'entretien par la CARENE des 193 km de chemins de randonnée inscrits comme (GR ou plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) dont elle a pris la compétence en 2020.

### Pour le transport public :

L'élément clé a été le renforcement de la tarification solidaire, avec d'une part la création d'un nouveau niveau de quotient familial, mais aussi une diminution du prix des abonnements pour les autres quotients. La fréquentation du réseau a repris une dynamique après la baisse liée au cœur de la crise sanitaire de 2020, mais le niveau de recettes reste 19% en dessous de celui constaté en 2019.

Un nouveau contrat a été conclu avec la STRAN, et ceci pour 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Des nouveaux outils de suivi sont mis en place pour garantir le suivi de la performance du réseau.

Pour les autres outils de la mobilité alternative à l'usage de la voiture individuelle :

- le défi mobilité a été organisé dans des conditions contraintes liées à la crise sanitaire ; néanmoins environ 30 établissements et 1000 participants ont été comptabilisés, tant dans les entreprises que dans les écoles.
- une nouvelle convention de partenariat a été établie avec l'association Alisée pour mettre en œuvre des animations dans les entreprises et les établissements scolaires ;

- le schéma des mobilités du Parc d'activités de Cadréan a été validé ; il met en cohérence les actions des différents gestionnaires de voirie et partenaires ; pour la CARENE il a permis d'alimenter le Programme d'Investissement communautaire 2022/2028 avec notamment la requalification des rues Henri Gautier (héliYce+), Anatole France et boulevard de Apprentis.

L'action ambitieuse de la CARENE a été valorisée par l'attribution du Pass de Bronze des mobilités, délivré par la revue professionnelle de référence Ville Rail et Transport ; il s'agit de la première fois qu'une agglomération de taille moyenne reçoive ce prix traditionnellement réservé aux métropoles qui s'appuient sur des réseaux de métro ou de tramway.

Les autres aspects de l'activité de la mobilité sont repris et détaillés au sein du rapport joint à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, la Commission a émis l'avis suivant : **avis favorable à l'unanimité des présents.**

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du CGCT, il est donné communication au Conseil communautaire des rapports des délégués de services publics et des observations de la Commission sur l'ensemble des rapports qui lui ont été présentés.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir prendre acte de la communication des rapports présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et des avis émis à leurs sujets.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, prend acte de la communication des rapports de la Commission Consultative des services Publics Locaux.**